

**PV DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURBACH LE BAS
SEANCE DU 03 FEVRIER 2012**

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOURBACH LE BAS***

DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2012

Etaient présents : M. Jean WOLFARTH, Maire

Mrs Gérard BRAND, Christophe BIHLER, Delphine THUET, Adjoints au Maire ;

Pascal JENN, Bénédicte ERNY, Marcel EHRSAM, Christiane BURCKEL, Bernard WILLME, Guy ELBISSER conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sonia LEVEQUE, conseillère municipale, Roland AEBY, Adjoint au Maire.

Ont donné procuration : Sonia LEVEQUE a donné procuration à Christophe BIHLER.

La séance est ouverte à 20 H sous la présidence de Jean WOLFARTH, Maire.

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance :

Delphine THUET est nommée secrétaire de séance.

POINT N° 2 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Concernant le dispositif BOUGØEN BUS, Delphine THUET signale que depuis la dernière réunion du conseil municipal, des changements sont intervenus. Contrairement à ce qui avait été annoncé, un ticket suffira par trajet pour circuler sur les deux territoires des Com. Com. de Thann et de Cernay, ainsi que vers certaines destinations hors territoires, telles que la Maison de Retraite de Moosch, le Centre de convalescence de Sentheim, ainsi que vers Masevaux (maison de retraite, centre de convalescence du Schimmel, marché).

Par ailleurs, le règlement du service ne comporte pas d'exclusion pour les jeunes, qui à partir de l'âge de 11 ans, pourront utiliser le BOUGØEN BUS pour des déplacements scolaires occasionnels ou extra scolaires (piscine, médiathèque, ...) étant entendu que les bus dédiés aux transports scolaires doivent être utilisés en priorité.

POINT N° 3 : Demandes de documents d'urbanisme :

1. Déclaration préalable déposée dans le cadre d'une division foncière : Le Maire signale que dans le cadre de l'acquisition foncière de la propriété des consorts FELLMANN en vue de la construction de l'abri-bus, la commune a dû déposer une déclaration préalable. L'absence d'un tel document lors de la signature de l'acte notarié aurait eu pour conséquence de rendre le bien inconstructible pendant une durée de 10 ans.

2. Demande de permis de construire déposée par M. Jean WOLFARTH concernant la construction d'un garage sur sa propriété sise 13, rue de l'Église, section 1, parcelle 108 : en l'absence du maire qui a quitté momentanément la séance, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

3. Déclaration préalable déposée par M. WACHBAR Serge concernant la régularisation d'une terrasse couverte attenante à sa maison d'habitation sise 10, rue de la Fontaine, section 1, n° 19 et 336/168 : le Conseil Municipal émet un avis favorable.

4. Déclaration préalable déposée par M. BRAND Lionel concernant des travaux de réfection de la toiture du hangar situé rue de Bourbach le haut, section 1, parcelles n° 249 et 370/250 : le Conseil Municipal émet un avis favorable.

POINT N° 4 : Restes à réaliser 2011 - crédits de report 2012 :

Après avoir fait le point sur les restes à réaliser 2011 de la section investissement, le Conseil Municipal décide de reporter sur le budget primitif de l'exercice 2012, les dépenses et recettes suivantes :

Recettes :

Article	N° opération	Intitulé	Montant
1323	121	Conseil Général : subvention aire de jeux	3 000.00 "

Dépenses :

Article	N° opération	Intitulé	Montant
2111		HERTFELDER : Acquisition terrain Grossmatt	3 000.00 "
2112		SIFFERT-KLUSKA : Acquisition terrain consorts FELLMANN	2 000.00 "
2112		ORTLIEB : arpentage terrain consorts FELLMANN	1 000.00 "
2313	83	BOESPFLUG : Mur cimetière	9 783.28 "
2315	114	ROYER : réfection rue de l'Église	15 774.82 "
TOTAL des dépenses :			31 558.10 Ö

POINT 5 : Subventions 2012 :

Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des subventions versées aux associations en 2011 ainsi que les sollicitations suivantes :

- Musique Municipale de Masevaux : 1 élève de la commune y est inscrit. Montant de la subvention demandée : 65 €.
- Association de la prévention routière : dans le département, 8300 élèves de classes de CM2 ont bénéficié durant l'année scolaire 2010/2011 d'une formation théorique et

pratique. L'association sollicite l'attribution d'une subvention la plus significative possible.

- AIDES : association de lutte contre le sida ;
- Société des Amis de la Bibliothèque départementale de Prêt : montant sollicité 60 €
- ACCORD 68 (service d'aide aux victimes agréé par le Ministère de la Justice) : montant de la subvention sollicitée : 431,57 € (subvention calculée sur la base des frais engagés pour la gestion des dossiers de 8 administrés de la commune).
- CABR : centre antibruit du Bas Rhin : Cette association souhaite établir un partenariat avec les mairies du Haut-Rhin. Pour les communes de moins de 5000 habitants, le montant de la cotisation annuelle serait de 100 €.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers	820.00 €
Amis de la Nature	80.00 €
Association de Pêche et de Pisciculture	250.00 €
APALIB	100.00 €
APAMAD	50.00 €
ASC	600.00 €
Chorale Sainte Cécile	175.00 €
Club Vosgien Masevaux	100.00 €
Conseil de Fabrique	250.00 €
Les Trolls	100.00 €
La ligue contre le cancer	100.00 €
UNC	100.00 €
CARITAS ALSACE	200.00 €
AOS	170.20 €
TOTAL	3 095.20 €

POINT N° 6 : Forêt communale : état prévisionnel des coupes et travaux :

Christophe BIHLER, Adjoint au Maire chargé de la forêt communale, fait part aux Conseillers Municipaux que le marché des résineux est actuellement encore engorgé. De ce fait, afin de maintenir une stabilité des cours, l'ONF préconise de ne pas l'accroître davantage en début d'année. Puis il présente l'état prévisionnel des coupes et travaux établi par l'ONF :

Coupes à façonner :

- Résineux : 300 m³ dans le massif du Buchberg: coupe à réaliser courant juin selon l'état du marché.
- Feuillus : Laegerwald : 150 m³ de chênes. Etant donné que le marché est plus favorable en début d'année, Christophe BIHLER souhaiterait que la coupe ne se fasse qu'en fin d'année, pour une mise en vente début 2013.

D'autre part, Christophe BIHLER informe le Conseil Municipal qu'une coupe faisant partie de l'état prévisionnel de l'année précédente, est actuellement en cours à l'Eichwald.

Il s'agit d'environ 100 m³ de chênes pour la plupart déperissant, et d'une trentaine de m³ de hêtres destinés au bois de service.

Ventes sur pied : 707 m³ de feuillus dans le massif du Buchberg. Christophe BIHLER propose d'en réserver une bonne partie pour les lots destinés à la vente locale.

D'autre part, au Buchberg, parcelle 9, 22 m³ de résineux ont été réservés pour les feux de la St Jean.

Devant l'incertitude du marché de bois 2012, il convient de rester prudent et de garder une certaine marge de manœuvre.

Travaux :

- Eichwald : la plantation de chênes réalisée l'année passée a souffert de la sécheresse. 20 % des plants sont à remplacer. Coût de la prestation : 890 € HT ;
- Protection contre le gibier : parcelle 20 : pose de répulsif : 1 100 € HT ;
- Dégagement de plantation de chênes : 2 400 € HT
- Entretien du réseau du Buchberg : 840 € HT
- Entretien de pistes : 1 040 € HT
- Fourniture et pose de bois d'œuvre en chêne dans le Buchberg : 2 300 € HT. Christophe BIHLER propose de surseoir provisoirement à la réalisation en attendant les résultats de la vente de bois.
- Toilettage après coupes en parcelle 17 : 960 € HT. Etant donné que les titulaires des fonds de coupe laissent en général les lieux propres, cette prestation n'a pas lieu d'être retenue.
- Entretien de limites en parcelles diverses : 550 € : à entreprendre selon les résultats des ventes de bois.
- Entretien du parcellaire en parcelles divers : 840 € : à entreprendre selon les résultats des ventes de bois.

Pascal JENN se déclare sceptique quant à la rentabilité de la plantation de chênes. Il estime que replanter des résineux dont le cycle de croissance est plus court, aurait été plus judicieux car le retour sur investissement est plus rapide. Christophe BIHLER lui rétorque que naturellement l'Eichwald est une station plutôt propice aux chênes, les résineux arrivés à maturité dans cette zone sont d'une manière générale, de piètre qualité. De plus, la plantation de résineux précédente a été anéantie par les scolytes car l'essence est inappropriée à l'environnement. De plus, un vieil adage dit qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier et donc, il vaut mieux diversifier les essences et ne pas se cantonner dans le résineux pur.

D'autre part, Pascal JENN déplore l'état lamentable de l'entrée de la parcelle 19 qui correspond à la zone dévastée par la tempête de 1999. Christophe BIHLER lui rétorque que la MCA, qui par ailleurs avait aidé la commune à financer le parcours de santé, avait initié avec le concours du Conseil Municipal et les enfants de l'école, la plantation d'une centaine d'arbres divers pour donner l'exemple, et qu'au contraire, l'ensemble de la zone est une réussite en ce qui concerne la gestion de l'après tempête au vu du nombre important de taillis de chênes issus de la régénération naturelle. Pour s'en rendre compte, il faut regarder la forêt différemment avec les critères des forestiers.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'état prévisionnel des coupes et travaux établi par l'ONF et accepte les remarques émises par Christophe BIHLER.

Résultat de l'exploitation de la forêt en 2011 :

Le bénéfice enregistré sur l'exercice 2011, inclus dans le compte administratif qui fera l'objet du point suivant, s'élève à 22 172,79 €. Christophe BIHLER déplore le faible ratio entre les recettes qui sont tout de même de l'ordre de 60 000 €, et le résultat. Le Maire relève le fait que dans le temps, lorsqu'une commune réalisait un équipement conséquent, elle le faisait financer avec des coupes exceptionnelles, ce qui ne peut plus être le cas aujourd'hui étant donné que le marché du bois est très fluctuant, que l'exploitation coûte de plus en plus cher tant au niveau des salaires des ouvriers forestiers qui étaient auparavant rémunérés à la tâche, qu'au niveau des honoraires de l'ONF qui ne cessent d'augmenter.

POINT N° 7 : Compte Administratif 2011 :

Gérald BRAND, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Budget, présente le Compte Administratif 2011 qui laisse apparaître les résultats suivants :

■ Section « Fonctionnement » :

Résultat de l'exercice : excédent de :	169 540.28 €
Résultat reporté exercice 2010 : excédent de	155 556.91 €
Résultat de clôture : excédent de :	325 097.19 €

■ Section « Investissement »

Résultat de l'exercice : déficit :	- 17 326.60 €
Résultat reporté de l'exercice 2010: excédent :	55 149.13 €
Excédent de financement de l'exercice :	37 822.53 €
Besoin de financement des restes à réaliser :	28 558.10 €
Excédent de financement après restes à réaliser :	9 264.43 €

Soit un excédent global de : 334 361.62 €

Afin que le Conseil Municipal puisse délibérer sur la sincérité des comptes et approuver les résultats définitifs, le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal désigne Gérald BRAND, 1er Adjoint au Maire, pour assurer la présidence de la séance relative à ce point.

Aussi, sous la présidence de Gérald BRAND, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement et de la section d'investissement ainsi que le résultat de l'exercice seront annexés à la présente délibération.

Etat de la dette :

Au 1^{er} janvier 2012, la dette en capital s'élève à 390 221,30 \$, ce qui représente par habitant, 620,38 \$. Jusqu'en 2018, le montant des annuités est de l'ordre de 40 000 \$, puis à partir de 2019 jusqu'en 2025, année d'extinction de la dette actuelle, ce montant ne sera plus que de 25 000 \$.

POINT N° 8 : Affectation du résultat de fonctionnement de 2011 :

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le compte administratif 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif 2011 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 325 097.19 \$

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

■ Report en section de fonctionnement, ligne 002 :	325 097.19 \$
--	---------------

Point n° 9 : Divers :

1. Amortissement des biens renouvelables acquis en 2011 :

L'amortissement des biens renouvelables étant optionnel pour les communes de moins de 3500 habitants, Gérald BRAND, Adjoint au Maire chargé des finances et du budget, soumet au Conseil Municipal la liste des biens acquis en 2011 qui pourraient être amortis :

Article	Désignation de l'acquisition	Montant TTC
2158	Saleuse et contre poids	6 875.80 \$
2183	Matériel informatique	1 734.20 \$

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de ne pas procéder à l'amortissement des biens renouvelables acquis en 2011.

2. Taxe d'aménagement :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la délibération prise le 25 novembre 2011 a suscité des observations de la part du contrôle de légalité.

Les remarques faites par Mme la Sous-Préfète de Thann portent sur les points suivants :

- Taux de 3 % : dans la liste des zones énumérées dans la délibération prise antérieurement, ne figurent pas les zones A et N qui ne peuvent pas être exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement qui doit être instituée sur l'ensemble du ban communal ;
- Zones AU : le taux majoré de 20 % doit être motivé comme le prévoit l'article L. 331-15 du Code de l'Urbanisme. De plus, la délibération stipule uniquement la suppression de la participation pour voirie et réseaux dans ces secteurs, alors même que ce même article L 331-15 impose la suppression de l'ensemble des participations.

Aussi, Madame la Sous-Préfète nous invite à annuler la délibération du 25 novembre 2011, et à en reprendre une nouvelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants :

Décide :

- d'instituer le taux de 3 % sur les zones UC, UCa, UCb, UE, UA, A, Aa, Ab, N, Na, Nb, Nc et AUa, sauf sur les zones AU ;
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme :
 - dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° alinéa de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du Code de Construction et de l'Habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
 - à hauteur de 50 % de leur surface, les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
 - à hauteur de 50 % de leur surface, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération prise précédemment fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs si la réalisation

de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, ou la création d'équipement publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que les zones AU figurant au PLU nécessitent la réalisation de travaux de voirie ainsi que la création des réseaux, avant de pouvoir s'ouvrir à l'urbanisation,

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur les zones AU, sauf la zone AUa, un taux de 20 % ;
- de reporter la délimitation de ces secteurs dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme à titre d'information.

En conséquence, les participations instituées antérieurement seront supprimées dans le secteur considéré.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

POINT N° 10 : Communications :

1. Conseil Général : attribution des notes et taux 2012 : le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la note attribuée à Bourbach le Bas est 10, ce qui correspond à un taux de subventionnement de 14 %. Notre commune est la 3^{ème} commune potentiellement la plus riche du Canton de Thann, après Vieux-Thann et Bitschwiller, Rammersmatt étant la commune la moins riche, ce qui lui vaut un taux de subventionnement de 29 %,

2. Remerciement de la Commune de Bourbach le Haut : Le Maire signale que suite à l'indisponibilité de la moto-pompe de Bourbach le Haut, il a émis un avis favorable à l'intervention du Centre de Première Intervention de Bourbach le Bas sur leur territoire. Le matériel défectueux étant à nouveau opérationnel, la commune de Bourbach le Haut a fait parvenir un courrier de remerciement pour cette action de solidarité. Le Maire relève par ailleurs qu'un rapprochement avec le CPI de Bourbach le Haut pourrait envisager pour une meilleure efficacité et pour contrer la baisse des effectifs des sapeurs pompiers volontaires.

3. Anniversaires :

La municipalité rendra visite dans le courant du mois de février à M. HAUMESSER François qui aura 80 ans le 18 février, et à M. ESSNER André qui aura également 80 ans le 22 février.

4. Quête en faveur de la Ligue contre le Cancer :

Le montant de la quête organisée en 2011 dans notre commune s'élève à 3 653,20 ₣ à laquelle il y a lieu de rajouter la subvention de 90 ₣ octroyée par la commune. Le Maire remercie les personnes qui se dévouent chaque année pour cette cause.

5. Randonnée cyclotouristique dénommée « Randonnées de Printemps » : Le 4 mars prochain, cette manifestation traversera le village dans le sens Rammersmatt vers Roderen.

6. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller : jeudi 9 février prochain à 17H, aura lieu l'Assemblée Générale du Syndicat. A ce sujet, Gérald BRAND fait remarquer que la procédure concernant l'adhésion des nouvelles communes n'a toujours pas abouti puisque pour le moment, les délégués de ces communes ne peuvent toujours pas participer aux votes, d'ailleurs sur le PV des délibérations du 07 septembre dernier, leurs noms figurent dans la liste des membres consultatifs.

Les fortes précipitations de décembre et de janvier ont fait déborder le Bourbach sur les prés au lieu dit Klein Eyœ entre le pont de la RD 35 et le terrain exploité par l'Association Les Jardins d'Careœ entraînant le dépôt d'embâcles et de déchets divers. Aux exploitants qui ont signalé le fait en Mairie, le Maire a rappelé qu'en vertu des dispositions du code de l'environnement traitant de cette question, les propriétaires riverains sont tenus d'entretenir les berges de la rivière et de faire le nécessaire pour permettre le bon écoulement des eaux.

Ils auraient d'ailleurs tout intérêt à vendre leurs berges au Syndicat sur une profondeur de 6,00 m, ce qui les déchargerait de leurs obligations en matière d'entretien du lit de la rivière. D'ailleurs un article sur le SMABD et mentionnant cette possibilité figurera dans le bulletin municipal « Au courant du Bourbach ». Cette cession ne prive pas pour autant, les propriétaires ou les exploitants de la jouissance du terrain cédé et de l'accès à l'eau. Cette disposition s'applique avant tout à la partie non urbaine, dans la zone urbaine où beaucoup de maisons sont construites au bord de la rivière, la cession des berges n'est pratiquement pas possible.

Par contre dans la partie urbaine, la construction ou reconstruction de murs de soutènement en bordure de rivière peut, selon le cas, bénéficier d'une aide, limitée toutefois à la partie du mur concernée par la hauteur de la plus importante crue constatée.

7. Commande publique : nouveaux seuils :

De nouveaux seuils sont applicables en matière de marchés publics. L'un de ces seuils concerne le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence applicable aux marchés dont une consultation a été engagée à compter du 12 décembre 2011 : ce seuil a été relevé de 4 000 € HT à 15 000 € HT.

8. Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'à l'initiative de l'Association des Maires de France, les députés ont adopté la loi instituant un fonds de péréquation horizontale des recettes intercommunales et communales qui sera mis en place dès 2012.

En résumé, dans un esprit de solidarité, les territoires riches devront contribuer à un fonds qui sera reversé aux territoires qui ont moins de potentiel. Les ressources de ce fonds vont évoluer jusqu'à atteindre 2 % des recettes fiscales en 2016, soit 6 fois plus qu'en 2012.

Les critères fixés pour définir les contributeurs et les bénéficiaires sont très complexes.

Le territoire de la Com. Com. de Thann et de celle de Cernay, comme la majorité des territoires alsaciens, font évidemment partie des contributeurs. A titre d'exemples, la Com. Com. de Thann est contributrice à hauteur de 2 € par habitant, celle de Cernay et Environs à hauteur de 6 € par habitant, celle de Fessenheim à hauteur de 53 € par habitant, montants calculés d'après les éléments de 2010.

Il appartiendra aux EPCI de procéder, avant le 30 juin de chaque année, alors que les communes doivent voter leur budget au plus tard le 31 mars, à la répartition interne du prélèvement entre EPCI et communes membres selon 3 possibilités :

- répartition de droit : au prorata de leur contribution au PFA (*Potentiel Financier Agrégé*)
- répartition dérogatoire : en fonction du CIF (*Coefficient d'Intégration Financier*) sur décision prise à la majorité des deux tiers des conseillers communautaires ;
- ou autre répartition dérogatoire : critère libre fixé sur délibération de l'EPCI statuant à l'unanimité des conseillers communautaires.

Le Maire signale que lors de la présentation du dispositif par le cabinet KPMG aux élus, secrétaires de mairie et directeurs généraux des services, le 1^{er} février dernier à l'Embarcadère, il a relevé que les critères fixés ne tiennent pas compte des nuisances que subissent les contributeurs du fait de l'installation d'industries polluantes par rapport aux bénéficiaires qui sont de fait situés dans des régions peu industrialisées.

Par ailleurs, le Maire déplore la complexité de ce dispositif, comme dans beaucoup d'autres domaines, ce qui lui fait dire : En France, on n'a pas de pétrole, mais on fait des usines à gaz. ».

8. Vol de grilles :

Le Maire signale que 6 grilles en fonte ont été volées récemment dans le secteur du Lierenbuckel. Le préjudice se monte à 900 €. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie. D'autres vols de métaux ont eu lieu également dans deux autres communes.

9. Travaux 2012 :

Le Maire dresse la liste des travaux à réaliser :

- abri bus
- cheminement piétonnier le long de la RD35 rue de Roderen
- cimetière : réalisation d'un ossuaire
- travaux d'accessibilité
- hangar communal
- amélioration du chemin de la Steinmatt.

D'autre part, le Maire signale au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Thann entreprendra cette année le chemisage de la conduite d'assainissement unitaire dans la rue Principale avec la reprise des branchements, et en tranche conditionnelle, la pose d'une conduite d'assainissement séparatif rue de Roderen jusqu'à la hauteur de la maison Burcklé où les eaux pluviales rentrent dans le réseau actuellement unitaire.

10. Chauffage école :

Pascal JENN signale que lors de sa participation à la fête de la Chandeleur à l'école, il a constaté qu'il ne faisait pas chaud, 15° d'après une mesure qu'il a fait effectuer.

Le Maire lui fait remarquer qu'il eut été plus pertinent de lui en faire part sur le champ dès jeudi au lieu d'attendre la réunion du conseil municipal du vendredi soir.

Le Maire déclare qu'il s'occupera de ce problème qu'il ignorait, en modifiant dès samedi la programmation du chauffage de l'école et en réajustant le réglage de la température de relève de la chaudière à fuel durant cette période très froide, qui est d'ailleurs la première de cette ampleur depuis la mise en service de la chaufferie centralisée à bois.

Il signale également que la livraison de bois précédente était bien trop humide voire mouillée, malgré l'assurance formelle d'une livraison de bois sec qui nous avait été donnée au moment de la demande de livraison. Ce combustible humide entraîne une diminution significative de la puissance utile de la chaudière. Une lettre recommandée a été adressée au fournisseur lui signalant que dorénavant, un contrôle du chargement sera fait avant même l'ouverture des portes de la benne. La livraison de ce matin était quant à elle parfaitement conforme et permettra à la chaudière de délivrer la puissance attendue.

Il y a lieu de relever aussi que ce bâtiment n'est pas isolé, à part les locaux de l'ancienne mairie qui l'ont été lors de leur rénovation. Les fenêtres sont par contre dotées de double vitrage, seuls les joints des ouvrants doivent être remplacés.

11. Aménagement des abords du cimetière :

Christophe BIHLER signale qu'il souhaiterait disposer d'un budget de 300 € environ pour planter 1 ou 2 arbustes au-dessus du cimetière sur la partie défrichée par l'ouvrier communal. Il compte également installer le banc qui est encore en stock.

12. Etang de l'usine Burcklé :

Pascal JENN fait part au Conseil Municipal, que selon certaines rumeurs, la personne qui était intéressée par l'acquisition de la forêt et de l'étang de l'usine Burcklé, ne le soit plus. Il demande au Maire de prendre contact avec les dirigeants de Burcklé afin de savoir de quoi il en retourne, et le cas échéant, connaître le prix de vente en vue d'une acquisition de l'étang par la commune. D'après lui, l'association de pêche serait disposée à participer financièrement à cette acquisition.

Le Maire lui fait remarquer qu'il a déjà contacté les responsables de l'entreprise qui lui ont répondu que la Commune sera avisée du prix de vente de l'étang et des forêts qui l'entourent lorsqu'ils seront établis. Il s'en tient à cette réponse, mais va néanmoins redemander aux dirigeants de l'entreprise ce qu'il en est de ces rumeurs. Toutefois la Commune ne peut en aucun cas préempter dans cette affaire et dépenser une trop grande somme d'argent pour contrer d'autres amateurs ne serait pas raisonnable, car il y aurait d'autres acquisitions à envisager.

Dates à retenir :

- vendredi 17 février à 15H : venue de M. SORDI
- mardi 21 février à 18H : réunion de la commission appel d'offres pour l'ouverture des plis concernant l'entretien des chemins ruraux
- vendredi 24 février à 20H : réunion du Conseil Municipal
- vendredi 16 mars : réunion du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à vingt-trois heures trente minutes.

045 Code INSEE	CNE de BOURBACH LE BAS Budget communal	CA	2011
-------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	291 736,77	G	461 277,05
	Section d'investissement	B	212 972,63	H	195 646,03

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	155 556,91 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	55 149,13 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	504 709,40	= G+H+I+J	867 629,12

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	31 558,10	L	3 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	= E+F	31 558,10	= K+L	3 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	291 736,77	= G+I+K	616 833,96
	Section d'investissement	= B+D+F	244 530,73	= H+J+L	253 795,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	536 267,50	= G+H+I+J+K+L	870 629,12

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

045 Code INSEE	CNE de BOURBACH LE BAS Budget communal	CA	2011
--------------------------	--	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	153 761,00	122 123,44	0,00	0,00	31 637,56
012	Charges de personnel	114 745,00	107 986,85	0,00	0,00	6 758,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	55 186,00	50 169,76	0,00	0,00	5 016,24
656	Frais de fonct. des grps d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		323 692,00	280 280,05	0,00	0,00	43 411,95
66	Charges financières	14 000,00	11 456,72	0,00	0,00	2 543,28
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	20 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		368 192,00	291 736,77	0,00	0,00	66 455,23
023	Virement à la sect* d'investis. (2)	236 263,91				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		236 263,91	0,00			236 263,91
TOTAL		594 455,91	291 736,77	0,00	0,00	302 719,14
Pour information		⁽³⁾				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2010		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	612,39	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	81 675,00	90 558,93	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	182 944,00	221 321,49	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	174 070,00	148 556,30	0,00	0,00	25 513,70
75	Autres produits gestion courante	210,00	227,94	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		438 899,00	461 277,05	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		438 899,00	461 277,05	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		438 899,00	461 277,05	0,00	0,00	0,00
Pour information		⁽³⁾				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2010		155 556,91				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

045 Code INSEE	CNE de BOURBACH LE BAS Budget communal	CA	2011
-------------------	---	----	------

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 887,20	5 505,37	0,00	381,83
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 735,90	8 610,00	6 000,00	1 125,90
22	Immos reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 000,00	4 066,40	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	421 044,57	160 384,01	25 558,10	235 102,46
	Total des dépenses d'équipement	445 667,67	178 565,78	31 558,10	235 543,79
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	35 000,00	34 406,85	0,00	593,15
18	Compte de liaison (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	8 564,41			
	Total des dépenses financières	43 564,41	34 406,85	0,00	9 157,56
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	489 232,08	212 972,63	31 558,10	244 701,35
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	489 232,08	212 972,63	31 558,10	244 701,35
	Pour information	(3)			
	D001 Déficit d'investissement reporté de 2010	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 780,00	11 784,61	3 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	14 780,00	11 784,61	3 000,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	23 640,00	24 482,38	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (8)	159 399,04	159 399,04	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00			
	Total des recettes financières	183 039,04	183 861,42	0,00	0,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	197 819,04	195 646,03	3 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonct. (2)	236 263,91			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	236 263,91	0,00		236 263,91
	TOTAL	434 082,95	195 646,03	3 000,00	235 436,92
	Pour information	(3)			
	R001 Excédent d'investissement reporté de 2010	55 149,13			